

TELUS CORPORATION
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(NON VÉRIFIÉ)
30 SEPTEMBRE 2005

États consolidés des résultats

(non vérifié)

Périodes terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 062,8 \$	1 946,9 \$	6 056,0 \$	5 616,3 \$
CHARGES D'EXPLOITATION				
Exploitation	1 221,5	1 112,8	3 476,7	3 259,5
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (note 4)	1,6	16,2	18,4	32,8
Amortissement des immobilisations corporelles	335,6	327,1	996,4	969,5
Amortissement des actifs incorporels	73,6	80,5	214,1	256,1
	1 632,3	1 536,6	4 705,6	4 517,9
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	430,5	410,3	1 350,4	1 098,4
Autres charges, montant net	7,1	(3,2)	9,1	–
Coûts de financement (note 5)	144,8	158,6	451,4	460,5
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	278,6	254,9	889,9	637,9
Impôts sur les bénéfices (note 6)	86,9	97,2	263,2	204,7
Part des actionnaires sans contrôle	1,6	1,1	4,9	3,0
BÉNÉFICE NET	190,1	156,6	621,8	430,2
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	–	0,1	–	1,8
BÉNÉFICE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES ET AUX ACTIONS SANS DROIT DE VOTE	190,1 \$	156,5 \$	621,8 \$	428,4 \$
BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (note 7)				
– De base	0,53 \$	0,44 \$	1,74 \$	1,20 \$
– Dilué	0,53 \$	0,43 \$	1,72 \$	1,19 \$
DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE	0,20 \$	0,15 \$	0,60 \$	0,45 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D'ACTIONS ORDINAIRES ET D'ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION				
– De base	356,8	355,7	358,3	354,4
– Dilué	361,7	361,8	362,1	356,7

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés des bénéfices non répartis

(non vérifié)

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Période de neuf mois	
	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT	1 008,1 \$	741,7 \$
Montant transitoire au titre de la rémunération à base d'actions découlant des options sur actions	–	(25,1)
Solde d'ouverture ajusté	1 008,1	716,6
Bénéfice net	621,9	430,2
	1 629,9	1 146,8
Moins :		
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	215,6	132,8
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote réinvestis ou devant être réinvestis en actions nouvellement émises	–	26,9
Excédent du coût du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré (note 13g)	398,4	–
Excédent du produit des bons de souscription utilisé pour déterminer la valeur intrinsèque des bons de souscription sur les montants finalement reçus (note 13c)	2,0	–
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	–	1,8
Excédent de la prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées sur le montant imputable au surplus d'apport	–	2,3
SOLDE À LA FIN (note 13)	1 013,9 \$	983,0 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

Bilans consolidés

(non vérifié)

(en millions)	Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	1 322,1 \$	896,5 \$
Débiteurs (notes 9 et 15b)	893,5	863,5
Impôts sur les bénéfiques et autres impôts à recevoir	150,3	132,5
Stocks	102,1	133,3
Frais payés d'avance et autres (note 15b)	211,8	183,4
Tranche à court terme des impôts futurs	396,2	438,4
	3 076,0	2 647,6
Immobilisations, montant net (note 10)		
Immobilisations corporelles et autres	7 377,6	7 528,2
Actifs incorporels amortissables	629,1	737,0
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 964,6	2 955,8
	10 971,3	11 221,0
Autres actifs		
Frais reportés (note 15b)	815,0	704,4
Impôts futurs	–	99,8
Placements	30,8	38,4
Écart d'acquisition (note 11)	3 157,0	3 126,8
	4 002,8	3 969,4
	18 050,1 \$	17 838,0 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 15b)	1 471,3 \$	1 362,6 \$
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif (note 4)	51,7	70,7
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 15b)	545,1	531,5
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 12)	1 581,6	4,3
	3 649,7	1 969,1
Dette à long terme (note 12)	4 497,3	6 332,2
Autres passifs à long terme (note 15b)	1 642,7	1 506,1
Impôts futurs	1 139,0	991,9
Part des actionnaires sans contrôle	23,2	13,1
Capitaux propres (note 13)		
Option de conversion des débetures convertibles	–	8,8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	7 098,2	7 016,8
	7 098,2	7 025,6
	18 050,1 \$	17 838,0 \$

Engagements et passif éventuel (note 14)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés des flux de trésorerie

(non vérifié)

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net	190,1 \$	156,6 \$	621,8 \$	430,2 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :				
Amortissement	409,2	407,6	1 210,5	1 225,6
Impôts futurs	89,2	91,4	284,2	281,9
Rémunération à base d'actions	10,3	7,3	21,2	17,9
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	(0,3)	4,9	0,8	14,7
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(30,1)	(25,8)	(89,8)	(112,3)
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces (note 4)	(5,7)	6,4	(19,0)	(55,1)
Amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail d'immeubles, amortissement des frais reportés et autres, montant net	(3,6)	(3,9)	(3,9)	13,7
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15c)	34,4	202,7	83,8	107,7
Rentrées liées aux activités d'exploitation	693,5	847,2	2 109,6	1 924,3
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Dépenses en immobilisations (note 10)	(263,0)	(319,8)	(944,9)	(975,6)
Acquisition (note 11)	–	–	(29,4)	–
Produit de la vente de propriétés et d'autres actifs	0,1	1,8	3,5	18,2
Acquisition de placements, variation des matériaux et fournitures de longue durée et autres	(0,4)	1,5	(8,7)	0,7
Sorties liées aux activités d'investissement	(263,3)	(316,5)	(979,5)	(956,7)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	56,3	27,0	200,3	70,8
Dividendes aux actionnaires	(71,7)	(45,5)	(215,6)	(136,1)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation (note 13g)	(233,1)	–	(663,5)	–
Émission de titres de créance à long terme (note 12)	0,3	–	4,7	37,8
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme (note 12)	(1,0)	(210,7)	(21,3)	(247,7)
Paiement lié au rachat d'actions préférentielles et privilégiées	–	(37,0)	–	(72,8)
Dividendes versés par une filiale à la part des actionnaires sans contrôle	–	–	(7,9)	–
Autres	–	–	(1,2)	(3,6)
Sorties liées aux activités de financement	(249,2)	(266,2)	(704,5)	(351,6)
SITUATION DE TRÉSORERIE				
Augmentation de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	181,0	264,5	425,6	616,0
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	1 141,1	357,7	896,5	6,2
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	1 322,1 \$	622,2 \$	1 322,1 \$	622,2 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE				
Intérêts (versés)	(12,2) \$	(23,1) \$	(319,1) \$	(339,7) \$
Intérêts reçus	9,3 \$	2,1 \$	34,4 \$	23,3 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement (note 6) reçus, montant net	2,9 \$	11,8 \$	22,2 \$	197,4 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

30 SEPTEMBRE 2005

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada.

Notes complémentaires – table des matières

1. États financiers intermédiaires	Explication sommaire du mode de présentation des états financiers consolidés intermédiaires.
2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus à venir qui pourraient avoir une incidence sur la société.
3. Instruments financiers	Sommaire de la présentation intermédiaire des instruments financiers.
4. Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	États récapitulatifs et revue sommaire des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif.
5. Coûts de financement	État récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement.
6. Impôts sur les bénéfices	Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée.
7. Montants par action	États récapitulatifs et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action.
8. Rémunération à base d'actions	États récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des options sur actions et des unités d'actions restreintes.
9. Débiteurs	État récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence.
10. Immobilisations	État récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations.
11. Écart d'acquisition	État récapitulatif de l'écart d'acquisition et revue sommaire des acquisitions de l'exercice en cours ayant entraîné un écart d'acquisition.
12. Dette à long terme	État récapitulatif de la dette à long terme.
13. Capitaux propres	États récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation.
14. Engagements et passifs éventuels	Revue intermédiaire sommaire des passifs éventuels, des négociations collectives, des garanties, des réclamations et des poursuites.
15. Renseignements financiers supplémentaires	États récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.
16. Avantages sociaux futurs	Sommaire des avantages sociaux futurs intermédiaires.
17. Information sectorielle	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société.
18. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	États récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société.

1. États financiers intermédiaires

a) Mode de présentation

Les notes complémentaires figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent uniquement les événements et les opérations d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers vérifiés annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont dressés suivant les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Certains chiffres correspondants du trimestre antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du trimestre courant.

Le terme « société » désigne TELUS Corporation et, lorsque le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

Ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent les événements postérieurs à la date du bilan jusqu'au 9 novembre 2005, inclusivement, date représentant ci-après la date de ces états financiers consolidés intermédiaires.

b) Utilisation d'estimations

Comme il est présenté dans les états financiers vérifiés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Après le 30 septembre 2005, le Telecommunications Workers Union (« TWU ») et la société ont annoncé qu'ils avaient conclu un accord de principe assujéti à un vote de ratification qui est décrit plus en détail à la note 14b). Le total des charges salariales et sociales à payer, qui comprend une charge à payer au titre de l'accord de principe, sont décrites à la note 15b). Les écarts entre les estimations révisées établies au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2005 et les estimations antérieurement comptabilisées dans les périodes intermédiaires et les exercices antérieurs sont sans importance pris individuellement; cependant, en raison de la période de temps prolongée qui a été nécessaire pour en arriver à un accord de principe, ils se révèlent importants pris collectivement.

2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables

a) Résultat par action

Il se peut qu'à compter de l'exercice 2005 de la société, les modifications proposées aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») sur le calcul et la présentation du résultat par action (chapitre 3500 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliquent à la société. Ces modifications proposées, dans le cas précis de la société, peuvent entraîner un rajustement du dénominateur du résultat par action dilué, selon la méthode du rachat d'actions inversée, pour l'émission théorique de nouvelles actions afin de régler des obligations découlant de l'émission d'unités d'actions restreintes pouvant être réglées en actions; aux fins du calcul, la société devra tenir pour acquis que des actions seront nécessaires pour régler l'obligation et qu'il s'agira d'une émission de nouvelles actions. Les unités d'actions restreintes sont décrites plus en détail à la note 8c). Les unités d'actions restreintes émises par la société ne pouvant être réglées en actions ne seront pas touchées par ces modifications proposées. La société ne prévoit pas être touchée de façon importante par les modifications proposées aux recommandations.

b) Opérations non monétaires

À partir de l'exercice 2006 de la société, les recommandations modifiées de l'ICCA sur l'évaluation des opérations non monétaires (chapitre 3830 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Selon les recommandations modifiées, les opérations non monétaires seront normalement évaluées à leur juste valeur, sauf si certains critères sont respectés. Les activités courantes de la société ne sont pas touchées de façon importante par les recommandations modifiées.

c) Événements postérieurs

À partir de l'exercice 2006 de la société, les recommandations modifiées proposées de l'ICCA pour les événements postérieurs (chapitre 3820 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Les recommandations modifiées proposées entraîneront une meilleure harmonisation avec les exigences correspondantes des PCGR des États-Unis. La société ne prévoit pas être touchée de façon importante par les recommandations modifiées proposées.

d) Résultat étendu

L'application par la société des nouvelles recommandations de l'ICCA pour la comptabilisation du résultat étendu (chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*) a été convenue à partir de l'exercice 2007 pour la constatation et la mesure des instruments financiers (chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*) et pour les couvertures (chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*). Dans le cas précis de la société, les règles transitoires applicables à ces chapitres exigent la mise en œuvre au début d'un exercice. La société n'appliquera pas ces recommandations durant l'exercice 2005. La notion de résultat étendu aux fins des PCGR du Canada consistera à inclure les variations des capitaux propres découlant de variations non réalisées de la valeur des instruments financiers. Le résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, dont il est question à la note 18i), est sensiblement le même que celui obtenu selon les PCGR du Canada. Dans le cas précis de la société toutefois, les autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis incluent la notion d'obligations minimales au titre des régimes de retraite contrairement aux PCGR du Canada.

e) Regroupements d'entreprises

À compter de l'exercice 2007 de la société, les recommandations modifiées de l'ICCA pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliqueront aux regroupements d'entreprises de la société, s'il y a lieu, dont la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2007 ou après. L'importance de l'incidence des recommandations modifiées sur la société sera tributaire des faits précis entourant les regroupements d'entreprises, s'il y a lieu, qui auront lieu le 1^{er} janvier 2007 ou après cette date. Dans l'ensemble, les recommandations proposées entraîneront l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la théorie de consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle).

3. Instruments financiers

Au cours du premier trimestre de 2005, la société a établi une relation de couverture qui fixe sa charge de rémunération découlant d'un octroi spécifique d'unités d'actions restreintes; la comptabilité de couverture a été appliquée à cette relation. Les unités d'actions restreintes sont décrites plus en détail à la note 8c).

Au 30 septembre 2005, la société avait conclu des contrats de change à terme qui permettent de fixer les taux de change sur une tranche de 52 millions de dollars US des engagements d'achat des exercices 2005 et 2006; la comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats de change à terme, qui se rapportent tous au secteur Mobilité.

Juste valeur : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des crédateurs, des crédateurs à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, des dividendes à payer et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours au marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée de manière similaire.

(en millions)	Date d'échéance maximale de l'élément de couverture	Au 30 septembre 2005		Au 31 décembre 2004	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Dérivés ^{2) 3)} utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération découlant des unités d'actions restreintes (note 8c)	Novembre 2007	10,2 \$	19,8 \$	2,1 \$	6,3 \$
Dérivés ^{2) 3)} utilisés pour gérer le risque de change lié aux placements temporaires libellés en dollars américains	Février 2005	- \$	- \$	3,4 \$	3,4 \$

(en millions)	Date d'échéance maximale de l'élément de couverture	Au 30 septembre 2005		Au 31 décembre 2004	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Passif					
Dette à long terme					
Principal ¹⁾ (note 12)		6 078,9 \$	6 894,3 \$	6 345,3 \$	7 342,3 \$
Dérivés ^{2) 3)} utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains (note 15b)	Juin 2011	1 154,9	1 560,5	1 032,6	1 299,5
Dérivés ^{2) 4)} utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à la dette libellée en dollars canadiens	Juin 2006	-	1,4	-	1,3
		7 233,8 \$	8 456,2 \$	7 377,9 \$	8 643,1 \$
Dérivés ^{2) 3)} utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains					
- auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	Mars 2006	- \$	1,7 \$	- \$	2,6 \$
- auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	Décembre 2005	- \$	1,6 \$	- \$	2,0 \$

- 1) La valeur comptable de la dette à long terme au 31 décembre 2004 présentée dans le tableau ci-dessus comprend la valeur comptable de l'option de conversion des débetures convertibles.
- 2) L'encours nominal de tous les instruments financiers dérivés s'établit à 5 403,3 \$ (5 559,2 \$ au 31 décembre 2004).
- 3) Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.
- 4) Désignés à titre d'éléments de couverture de la juste valeur.

4. Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

a) Vue d'ensemble

Trimestres terminés les 30 septembre
(en millions)

	2005			2004		
	Programmes mis en œuvre en 2005	Programmes mis en œuvre avant 2005	Total	Programmes mis en œuvre en 2004	Programme d'efficacité opérationnelle (2001-2003)	Total
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif						
Réduction de l'effectif						
Départs volontaires	0,3 \$	– \$	0,3 \$	– \$	– \$	– \$
Départs non volontaires	1,1	–	1,1	15,3	–	15,3
Frais de résiliation de baux	–	–	–	–	–	–
Autres	0,1	0,1	0,2	0,4	0,5	0,9
	1,5	0,1	1,6	15,7	0,5	16,2
Décaissements						
Réduction de l'effectif						
Départs volontaires (régime d'incitation à la retraite anticipée, régime d'incitation au départ volontaire et autres)	0,2	–	0,2	–	0,2	0,2
Départs non volontaires et autres	3,3	3,3	6,6	3,7	4,2	7,9
Frais de résiliation de baux	–	0,3	0,3	–	0,8	0,8
	3,6	3,7	7,3	4,4	5,4	9,8
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	(2,1)	(3,6)	(5,7)	11,3	(4,9)	6,4
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, au début	11,7	45,7	57,4	11,2	68,3	79,5
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, à la fin	9,6 \$	42,1 \$	51,7 \$	22,5 \$	63,4 \$	85,9 \$

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre
(en millions)

	2005			2004		
	Programmes mis en œuvre en 2005	Programmes mis en œuvre avant 2005	Total	Programmes mis en œuvre en 2004	Programme d'efficacité opérationnelle (2001-2003)	Total
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif						
Réduction de l'effectif						
Départs volontaires	0,6 \$	– \$	0,6 \$	– \$	– \$	– \$
Départs non volontaires	14,4	0,9	15,3	31,2	–	31,2
Frais de résiliation de baux	1,5	–	1,5	–	–	–
Autres charges	0,2	0,8	1,0	0,7	0,9	1,6
	16,7	1,7	18,4	31,9	0,9	32,8
Décassements						
Réduction de l'effectif						
Départs volontaires (régime d'incitation à la retraite anticipée, régime d'incitation au départ volontaire et autres)	0,2	1,9	2,1	–	46,8	46,8
Départs non volontaires et autres	7,0	26,6	33,6	8,7	27,5	36,2
Frais de résiliation de baux	2,8	1,0	3,8	–	3,0	3,0
Autres charges	0,2	0,8	1,0	0,7	1,2	1,9
	10,2	30,3	40,5	9,4	78,5	87,9
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements						
Autres	6,5	(28,6)	(22,1)	22,5	(77,6)	(55,1)
	3,1	–	3,1	–	–	–
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif						
	9,6	(28,6)	(19,0)	22,5	(77,6)	(55,1)
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, au début						
	–	70,7	70,7	–	141,0	141,0
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, à la fin						
	9,6 \$	42,1 \$	51,7 \$	22,5 \$	63,4 \$	85,9 \$

b) Programmes mis en œuvre en 2005

Au cours des trois premiers trimestres de 2005, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, comme une consolidation opérationnelle, une rationalisation et des intégrations. Ces initiatives visent à accroître la productivité opérationnelle et financière de la société.

Les coûts estimatifs de restructuration et de réduction de l'effectif de la société pour 2005 devraient s'établir dans une fourchette de 20 millions de dollars à 50 millions de dollars.

c) Programmes mis en œuvre avant 2005

Programmes mis en œuvre en 2004 : Au premier trimestre de 2004, une restructuration des divers services a été amorcée, principalement dans le domaine des technologies de l'information du secteur Communications, regroupant plusieurs bureaux, dont le nombre passe de quinze à deux. Cette restructuration, dont le coût de mise en œuvre a été d'environ 12 millions de dollars en 2004, devrait se traduire par de plus grandes économies d'échelle de même que par une meilleure efficacité de l'exécution des programmes.

Au troisième trimestre de 2004, une restructuration au sein du secteur Communications a été amorcée avec la fusion de deux unités d'exploitation destinées au service client. L'intégration et le regroupement qui en ont découlé visaient à améliorer la compétitivité de la société ainsi que sa productivité opérationnelle et financière. Le coût de mise en œuvre de cette restructuration s'est chiffré à environ 24 millions de dollars en 2004.

Outre les initiatives précédentes, la société avait entrepris d'autres activités en 2004 afin d'améliorer sa productivité opérationnelle et financière ainsi que sa compétitivité. Le coût de ces activités pour 2004 s'est chiffré à environ 16 millions de dollars.

Au 30 septembre 2005, il ne restait aucun coût futur à enregistrer ni à comptabiliser à l'égard des programmes mis en œuvre en 2004, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront finalement comptabilisés.

Programme d'efficacité opérationnelle (2001 à 2003) : En 2001, la société a lancé le programme d'efficacité opérationnelle par phases visant à améliorer sa productivité opérationnelle et financière et sa compétitivité. La première phase de ce programme visait la restructuration aux fins de fusion des activités de TELUS Mobilité et la réorganisation de TELUS Communications. La deuxième phase du programme d'efficacité opérationnelle, amorcée au début de 2002, a continué de mettre l'accent sur la réduction de l'effectif, mais elle comportait également un examen détaillé de tous les processus de la société en vue de repérer des occasions d'améliorer l'efficacité financière et opérationnelle. La troisième phase du programme d'efficacité opérationnelle, qui a débuté au troisième trimestre de 2002, mettait l'accent sur la mise en application des initiatives établies lors de la deuxième phase et comprenait ce qui suit : la rationalisation des processus, une diminution du portefeuille de produits de TELUS et des processus connexes, l'utilisation optimale des biens immobiliers, des réseaux et des autres actifs, la gestion améliorée des commandes des clients, le resserrement des fonctions de soutien au sein de la société, la consolidation des fonctions opérationnelles et administratives et le regroupement des centres de communication avec les clients.

Au 30 septembre 2005, il ne restait aucun coût futur à enregistrer ni à comptabiliser à l'égard du programme d'efficacité opérationnelle (2001 à 2003), mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront finalement comptabilisés.

5. Coûts de financement

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Intérêts sur la dette à long terme	155,8 \$	161,0 \$	489,5 \$	487,5 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	1,4	0,7	5,2	7,1
Change ¹⁾	(0,1)	(0,3)	3,0	(1,0)
	157,1	161,4	497,7	493,6
Intérêts créditeurs				
Intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(3,2)	—	(20,7)	(26,0)
Autres intérêts créditeurs	(9,1)	(2,8)	(25,6)	(7,1)
	(12,3)	(2,8)	(46,3)	(33,1)
	144,8 \$	158,6 \$	451,4 \$	460,5 \$

1) Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, ces montants comprennent des pertes ou gains de (0,2) \$ (0,1 \$ en 2004) et de (0,1) \$ (0,8 \$ en 2004), respectivement, ayant trait à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie; aucun gain ni perte ayant trait à l'inefficacité des couvertures de juste valeur n'ont été enregistrés.

6. Impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Impôts exigibles	(2,3) \$	5,8 \$	(21,0) \$	(77,2) \$
Impôts futurs	89,2	91,4	284,2	281,9
	86,9 \$	97,2 \$	263,2 \$	204,7 \$

La charge d'impôts de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions de dollars)	2005		2004	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	93,6 \$	33,6 %	88,8 \$	34,8 %
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours des exercices antérieurs	(1,5)		–	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement de questions fiscales de l'exercice précédent et ajustements corrélatifs à ce redressement	(0,7)		(0,3)	
Rémunération sous forme d'options sur actions	1,4		1,6	
Réévaluation des actifs et des passifs d'impôts futurs en raison des modifications des taux d'imposition prévus par la loi	(12,8)		(0,7)	
Autres	2,8		2,3	
	82,8	29,7 %	91,7	36,0 %
Impôts des grandes sociétés	4,1		5,5	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés des résultats	86,9 \$	31,2 %	97,2 \$	38,1 %

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	2005		2004	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	304,8 \$	34,2 %	221,7 \$	34,8 %
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours des exercices antérieurs	(37,5)		–	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement de questions fiscales de l'exercice précédent et ajustements corrélatifs à ce redressement	(12,0)		(36,1)	
Rémunération sous forme d'options sur actions	3,5		5,0	
Réévaluation des actifs et des passifs d'impôts futurs en raison des modifications des taux d'imposition prévus par la loi	(12,8)		(3,2)	
Autres	4,0		2,7	
	250,0	28,1 %	190,1	29,8 %
Impôts des grandes sociétés	13,2		14,6	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés des résultats	263,2 \$	29,6 %	204,7 \$	32,1 %

7. Montants par action

Le résultat de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des options sur actions et des bons de souscription ainsi que des actions pouvant être émises à la conversion de débetures.

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement des numérateurs et des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Bénéfice net	190,1 \$	156,6 \$	621,8 \$	430,2 \$
Déduire :				
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	–	0,1	–	1,8
Excédent de la prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées sur le montant imputable au surplus d'apport	–	–	–	2,3
Bénéfice de base afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	190,1	156,5	621,8	426,1
Ajouter : charge d'intérêts applicable aux débetures convertibles, après déduction de l'incidence des impôts sur les bénéfices	–	1,4	–	–
Bénéfice dilué afférent aux actions ordinaires et aux actions	190,1 \$	157,9 \$	621,8 \$	426,1 \$

sans droit de vote				
Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	356,8	355,7	358,3	354,4
Effet des titres dilutifs				
Exercice d'options sur actions	4,9	2,0	3,8	2,0
Exercice de bons de souscription (voir la note 13c)	–	0,3	–	0,3
Exercice d'options de conversion de débetures convertibles	–	3,8	–	–
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	361,7	361,8	362,1	356,7

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines options sur actions en cours visant 0,1 million (17,9 millions en 2004) d'options et 0,4 million (18,2 millions en 2004) d'options, respectivement, parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote au cours des périodes visées. Le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 ne tient pas compte des débetures convertibles (qui pouvaient être converties en 3,8 millions d'actions), puisqu'elles étaient antidilutives. Le rachat des débetures convertibles est décrit plus en détail à la note 12c).

8. Rémunération à base d'actions

a) Éléments de la rémunération à base d'actions

Les charges d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats comprennent les montants de la rémunération à base d'actions suivants :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Options sur actions	4,1 \$	4,7 \$	10,4 \$	14,5 \$
Autres rémunérations à base d'actions	6,1	3,2	15,0	5,8
	10,2 \$	7,9 \$	25,4 \$	20,3 \$

b) Options sur actions

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la société applique, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions à ses employés. Puisque seules les options sur actions attribuées après 2001 sont incluses, la charge de rémunération liée aux options sur actions risque de ne pas être représentative des incidences sur le bénéfice net présenté au cours des exercices futurs. La période d'acquisition des droits au titre des options sur actions est habituellement de trois ans, et la méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date de l'attribution.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes se présentent comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Juste valeur des options sur actions (par option sur actions)	13,84 \$	7,27 \$	11,33 \$	7,74 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,5 %	4,3 %	3,7 %	3,9 %
Durée de vie prévue (en années)	4,5	4,5	4,5	4,5
Volatilité prévue	40,0 %	40,0 %	40,0 %	40,0 %
Taux de rendement	1,9 %	2,6 %	2,2 %	2,4 %

c) Autres rémunérations à base d'actions

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et les dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation sont inscrits à titre d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions

restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. (La période d'acquisition des droits habituelle est de 33 mois, et la méthode d'acquisition de ces droits – en bloc ou graduelle – est déterminée à la date de l'attribution.) Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Périodes terminées le 30 septembre 2005	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'unités d'actions restreintes	Prix moyen pondéré	Nombre d'unités d'actions restreintes	Prix moyen pondéré
En cours au début	1 619 879		998 487	
Émises				
Répartition initiale	45 077	44,39 \$	822 589	36,14 \$
Au lieu de dividendes	7 122	47,13	23 429	42,03
Réglées	(785)	42,59	(124 854)	34,24
Frappées d'extinction ou annulées	(9 751)	47,35	(58 109)	47,35
En cours à la fin	1 661 542		1 661 542	

En ce qui a trait aux unités d'actions restreintes émises au premier trimestre de 2005, et dont les droits seront acquis en bloc au quatrième trimestre de 2007, la société a conclu un contrat à terme d'actions réglé en espèces, qui établit le coût pour la société à 40,91 \$ par unité d'action restreinte relativement aux 600 000 unités d'actions restreintes. De même, en 2004, en ce qui a trait aux unités d'actions restreintes émises au premier trimestre de 2004, et dont les droits seront acquis en bloc au quatrième trimestre de 2006, la société a conclu un contrat à terme d'actions réglé en espèces, qui établit le coût pour la société à 26,61 \$ par unité d'action restreinte relativement aux 652 550 unités d'actions restreintes.

Le calendrier d'acquisition des droits des unités d'actions restreintes en cours de la société au 30 septembre 2005 se présente comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	Nombre d'unités d'actions restreintes
2005 (reste de l'exercice)	96 792
2006	742 121
2007	822 629
	1 661 542

9. Débiteurs

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, qui a été modifiée le 30 septembre 2002 et aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances. L'échéance initiale de cette convention de titrisation à rechargement est le 18 juillet 2007. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée initiale; au 30 septembre 2005, la cote était à BBB (élevée). Le 24 octobre 2005, Dominion Bond Rating Service a augmenté à A (faible) la cote de crédit de TELUS Communications Inc.

(en millions)	Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
Total du portefeuille géré	1 049,0 \$	1 021,7 \$
Créances titrisées	(181,7)	(181,3)
Droits conservés dans les créances vendues	26,2	23,1
Créances détenues	893,5 \$	863,5 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, la société a constaté des pertes de 0,5 million de dollars (0,2 million de dollars en 2004) et de 1,2 million de dollars (0,6 million de dollars en 2004), respectivement, sur la vente de créances découlant de la titrisation.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation se présentent comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Produit cumulé de la titrisation, au début	150,0 \$	150,0 \$	150,0 \$	300,0 \$
Paievements de réduction de la titrisation	–	–	–	(150,0)
Produit cumulé de la titrisation, à la fin	150,0 \$	150,0 \$	150,0 \$	150,0 \$
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	352,8 \$	347,3 \$	1 067,4 \$	1 402,3 \$
Produit des montants encaissés au titre des droits conservés	58,7 \$	57,4 \$	171,6 \$	257,9 \$

10. Immobilisations

a) Immobilisations, montant net

(en millions)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
Immobilisations corporelles et autres				
Actifs de télécommunication	17 326,3 \$	11 853,2 \$	5 473,1 \$	5 814,3 \$
Biens loués à la clientèle	526,1	448,1	78,0	106,5
Bâtiments et améliorations locatives	1 711,2	898,2	813,0	852,6
Mobilier et matériel de bureau	955,9	698,5	257,4	253,8
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	18,6	5,4	13,2	11,7
Autres	324,3	241,4	82,9	91,1
Terrains	46,7	–	46,7	46,8
Actifs en construction	589,1	–	589,1	329,6
Matériaux et fournitures	24,2	–	24,2	21,8
	21 522,4	14 144,8	7 377,6	7 528,2
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés	362,9	110,8	252,1	268,2
Logiciels	1 149,2	842,0	307,2	388,4
Servitudes et autres	118,7	48,9	69,8	80,4
	1 630,8	1 001,7	629,1	737,0
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre ¹⁾	3 983,1	1 018,5	2 964,6	2 955,8
	27 136,3 \$	16 165,0 \$	10 971,3 \$	11 221,0 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Ajouts d'actifs incorporels				
- amortissables	30,2 \$	41,9 \$	116,2 \$	130,9 \$
- à durée de vie indéfinie	–	–	8,8	–
	30,2 \$	41,9 \$	125,0 \$	130,9 \$

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés	31,4 \$	55,6 \$	164,6 \$	177,8 \$

b) Actifs incorporels amortissables

Le montant cumulatif estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2005, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)

2005 (reste de l'exercice)	63,4 \$
2006	184,0
2007	97,3
2008	28,1
2009	9,4

11. Écart d'acquisition

Périodes terminées le 30 septembre 2005 (en millions)	Trimestre	Période de neuf mois
Solde au début	3 150,1 \$	3 126,8 \$
Écart d'acquisition résultant des acquisitions de la période en cours	-	24,5
Écart d'acquisition résultant de la contrepartie conditionnelle versée relativement à une acquisition effectuée au cours de l'exercice précédent	7,9	7,9
Écart de change lié à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes	(1,0)	(2,2)
Solde à la fin	3 157,0 \$	3 157,0 \$

Ambergris Solutions Inc. : L'ajout à l'écart d'acquisition durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005, qui ne devrait être aucunement déductible aux fins de l'impôt, résulte de l'acquisition au comptant d'une participation financière effective de 52,5 % dans Ambergris Solutions Inc., une société de services d'impartition de processus opérationnels. L'acquisition a été effectuée en deux étapes : une première acquisition d'une participation financière effective de 49 % a eu lieu le 15 février 2005 et une autre acquisition d'une participation financière effective de 3,5 % a eu lieu le 13 mai 2005. L'acquisition de la participation financière effective initiale de 49 % assure à la société le contrôle d'Ambergris Solutions Inc. puisqu'elle contrôlait, sans toutefois en détenir la propriété exclusive, une société de portefeuille intermédiaire qui contrôlait elle-même, sans toutefois en détenir la propriété exclusive, Ambergris Solutions Inc. Cet investissement a été réalisé en vue d'améliorer la compétitivité de la société au titre du service à la clientèle. La faiblesse des actifs corporels nets dans le secteur par rapport à la valeur marchande des activités en Asie a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. À compter du 15 février 2005, les résultats d'Ambergris Solutions Inc. sont intégrés aux états consolidés des résultats de la société et au secteur Communications de la société.

Le tableau ci-dessous est un bilan sommaire indiquant les justes valeurs préliminaires attribuées à chaque élément d'actif principal et à chaque catégorie de passif à la date d'acquisition :

(en millions)	Achat du 15 février 2005	Achat du 13 mai 2005	Écarts opérationnels et écarts de conversion entre les dates d'achat	Total
Actif				
Actif à court terme	9,2 \$	0,3 \$	(1,1) \$	8,4 \$
Immobilisations, montant net	10,3	0,5	2,5	13,3
Autres actifs				
Autres	0,5	-	-	0,5
Écart d'acquisition	23,0	1,5	-	24,5
	23,5	1,5	-	25,0
	43,0 \$	2,3 \$	1,4 \$	46,7 \$
Passif				
Passif à court terme	5,5 \$	0,2 \$	1,2 \$	6,9 \$
Impôts futurs	5,3	0,2	(0,1)	5,4
	10,8	0,4	1,1	12,3
Part des actionnaires sans contrôle	4,7	-	0,3	5,0
Prix d'achat	27,5	1,9	-	29,4
	43,0 \$	2,3 \$	1,4 \$	46,7 \$

Les renseignements supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises avaient été effectuées au début des périodes présentées.

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2005		2004	
	Présenté	Pro forma ¹⁾	Présenté	Pro forma ²⁾
Produits d'exploitation	2 062,8 \$	2 062,8 \$	1 946,9 \$	1 957,8 \$
Bénéfice net	190,1 \$	190,1 \$	156,6 \$	156,5 \$
Bénéfice par action ordinaire et sans droit de vote				
- De base	0,53 \$	0,53 \$	0,44 \$	0,44 \$
- Dilué	0,53 \$	0,53 \$	0,43 \$	0,43 \$

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2005		2004	
	Présenté	Pro forma ¹⁾	Présenté	Pro forma ²⁾
Produits d'exploitation	6 056,0 \$	6 060,8 \$	5 616,3 \$	5 655,1 \$
Bénéfice net	621,8 \$	622,3 \$	430,2 \$	432,7 \$
Bénéfice par action ordinaire et sans droit de vote				
- De base	1,74 \$	1,74 \$	1,20 \$	1,21 \$
- Dilué	1,72 \$	1,72 \$	1,19 \$	1,20 \$

1) Les montants pro forma de 2005 reflètent Ambergris Solutions Inc.

2) Les montants pro forma de 2004 reflètent Ambergris Solutions Inc. et ADCOM, Inc. ADCOM, Inc. a été achetée le 15 novembre 2004, et ses résultats ont été inclus dans les états consolidés des résultats de la société à la même date.

12. Dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions de dollars)			Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
Série	Taux d'intérêt	Échéance		
Billets de TELUS Corporation				
CA	7,5 % ¹⁾	Juin 2006	1 576,4 \$	1 574,6 \$
US ²⁾	7,5 % ¹⁾	Juin 2007	1 353,8	1 398,6
US ³⁾	8,0 % ¹⁾	Juin 2011	2 229,6	2 303,9
			5 159,8	5 277,1
Débentures convertibles de TELUS Corporation				
	6,75 % ¹⁾	Juin 2010	-	141,6
Débentures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 % ¹⁾	Mai 2010	50,0	50,0
2	11,90 % ¹⁾	Novembre 2015	125,0	125,0
3	10,65 % ¹⁾	Juin 2021	175,0	175,0
5	9,65 % ¹⁾	Avril 2022	249,0	249,0
B	8,80 % ¹⁾	Septembre 2025	200,0	200,0
			799,0	799,0
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.				
U	11,50 % ¹⁾	Juillet 2010	30,0	30,0
Billets à moyen terme de TELUS Communications Inc.				
1	7,10 % ¹⁾	Février 2007	70,0	70,0
Contrats de location-acquisition conclus à divers taux d'intérêt allant de 4,1 % à 18,7 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2013			13,2	10,7
Autres			6,9	8,1
Total de la dette			6 078,9	6 336,5
Moins : tranche à court terme			1 581,6	4,3
Dette à long terme			4 497,3 \$	6 332,2 \$

1) Les intérêts sont payables semestriellement.

2) La valeur nominale des billets s'établit à 1 166,5 millions de dollars US (1 166,5 millions de dollars US au 31 décembre 2004).

3) La valeur nominale des billets s'établit à 1 925,0 millions de dollars US (1 925,0 millions de dollars US au 31 décembre 2004).

b) Billets de TELUS Corporation – Billets à 7,50 % de série CA

En mai 2001, la société a procédé à l'émission dans le public de billets échéant en 2006 pour 1,6 milliard de dollars (en dollars canadiens), à un prix de 992,30 \$ par tranche de 1 000,00 \$ de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de a) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux des obligations du gouvernement du Canada majoré de 35 points de base ou de b) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

Au cours du troisième trimestre de 2002, la société a racheté des billets échéant en 2006 (en dollars canadiens) d'une valeur nominale de 22,0 millions de dollars.

Le 26 septembre 2005, la société a annoncé son intention d'exercer son droit de rachat anticipé, et le 17 octobre 2005, elle a fait savoir qu'elle effectuerait, le 1^{er} décembre 2005, le rachat anticipé des billets restants à 7,50 % de série CA en circulation pour un montant de 1 578,0 millions de dollars. Le total de la contrepartie du rachat s'établit à un montant estimatif de 1 609 millions de dollars, ce qui comprend un montant estimatif d'environ 31 millions au titre de la prime de rachat.

c) Débentures convertibles de TELUS Corporation

Les débentures convertibles à 6,75 % étaient des obligations subordonnées et non garanties de la société, qui venaient à échéance le 15 juin 2010 et qui étaient convertibles au gré des détenteurs en actions sans droit de vote de la société à un taux correspondant à un cours de l'action de 39,73 \$. Les débentures convertibles ne pouvaient pas être rachetées avant le 15 juin 2003. Le rachat au cours de la période allant du 15 juin 2003 au 15 juin 2005 était possible si le cours moyen des actions sans droit de vote durant une période définie est supérieur à 125 % du prix de conversion.

L'option de conversion intégrée du détenteur était évaluée selon la méthode de la valeur résiduelle et a été présentée comme une composante des capitaux propres (se reporter à la note 13a).

Le 9 mai 2005, la société a annoncé qu'elle rachetait ses débentures convertibles à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés, le 16 juin 2005. Les détenteurs de débentures convertibles ont exercé leurs options de conversion, ce qui s'est traduit par la conversion de débentures convertibles d'un montant en capital de 131,7 millions de dollars en 3 316 047 actions sans droit de vote, comme il est indiqué à la note 13b). L'option de conversion se rapportant à des débentures convertibles d'un montant en capital de 17,9 millions de dollars n'a pas été exercée, et ce montant en capital a été racheté le 16 juin 2005.

d) Facilités de crédit de TELUS Corporation

Le 4 mai 2005, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire de 1,6 milliard de dollars avec un consortium d'institutions financières. Les nouvelles facilités de crédit bancaires se composent : i) d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 7 mai 2008, pour les fins générales de la société et ii) d'une facilité de crédit renouvelable de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains), venant à échéance le 4 mai 2010, pour les fins générales de la société. Ces nouvelles facilités ont remplacé les facilités de crédit engagées existantes de la société avant les dates de résiliation desdites facilités.

Les nouvelles facilités de crédit de TELUS Corporation sont non garanties et portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans les facilités de crédit), plus les marges applicables. Les facilités de crédit comportent les déclarations, les garanties et clauses restrictives habituelles, y compris les évaluations de deux ratios financiers effectuées à la clôture des trimestres financiers. La société effectue ces évaluations de ratio financier car elle ne peut laisser son ratio de la dette à long terme sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excéder 4,0:1 et son ratio des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les intérêts débiteurs être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu des facilités de crédit.

L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

Aucun montant n'avait été tiré aux termes des facilités de crédit de la société au 30 septembre 2005 ni au 31 décembre 2004.

e) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme pour chacun des cinq exercices se terminant les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions)	Total ¹⁾
2005 ²⁾ (reste de l'année)	1 579,7 \$
2006 ²⁾	9,6
2007	1 871,3
2008	3,3
2009	2,5

1) Les remboursements tiennent compte des taux de change faisant l'objet d'opérations de couverture, le cas échéant.

2) Les remboursements tiennent compte du rachat anticipé, annoncé par la Société, des billets à 7,50 % de série CA le 1^{er} décembre 2005 (se reporter à la note 12b).

13. Capitaux propres**a) Éléments des capitaux propres**

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
Option de conversion des débetures convertibles (note 12c)	— \$	8,8 \$
Actions privilégiées		
Autorisées	Nombre	
Actions privilégiées de premier rang	1 000 000 000	
Actions privilégiées de second rang	1 000 000 000	
Actions ordinaires		
Capital-actions		
Autorisées	Nombre	
Actions ordinaires	1 000 000 000	
Actions sans droit de vote	1 000 000 000	
Émises		
Actions ordinaires b)	2 341,1	2 407,5
Actions sans droit de vote b)	3 595,8	3 426,7
	5 936,9	5 834,2
Autres		
Options et bons de souscription c)	6,9	26,9
Montant constaté au titre des actions pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif à base d'actions d)	—	0,8
	6,9	27,7
Écart de conversion	(6,3)	(2,2)
Bénéfices non répartis	1 013,9	1 008,1
Surplus d'apport e)	146,8	149,0
	7 098,2	7 016,8
Total des capitaux propres	7 098,2 \$	7 025,6 \$

b) Évolution des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

Périodes terminées le 30 septembre 2005	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'actions	Montant (en millions)	Nombre d'actions	Montant (en millions)
Actions ordinaires				
Au début	188 187 386	2 360,8 \$	192 748 738	2 407,5 \$
Exercice d'options sur actions f)	328 677	12,1	917 567	29,8
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités g)	(2 535 100)	(31,8)	(7 604 700)	(95,2)
Expiration du privilège d'échange d'actions d'une société remplacée h)	–	–	(80 642)	(1,0)
À la fin	185 980 963	2 341,1 \$	185 980 963	2 341,1 \$
Actions sans droit de vote				
Au début	169 244 364	3 595,9 \$	165 803 123	3 426,7 \$
Exercice de bons de souscription c)	283 274	10,5	561 732	20,8
Exercice de l'option de conversion de débetures convertibles	–	–	3 316 047	132,9
Régime incitatif à base d'actions d)	–	–	12 225	0,4
Exercice des options sur actions f)	1 478 571	43,6	6 915 709	185,5
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités g)	(2 549 500)	(54,2)	(8 125 800)	(169,9)
Expiration du privilège d'échange d'actions d'une société remplacée h)	–	–	(26 327)	(0,6)
À la fin	168 456 709	3 595,8 \$	168 456 709	3 595,8 \$

c) Options et bons de souscription

Au moment de l'acquisition de Clearnet Communications Inc. (« Clearnet ») en 2000, la société a été tenue d'inscrire la valeur intrinsèque des options alors en cours et des bons de souscription alors en circulation de Clearnet. Au fur et à mesure que ces options et ces bons de souscription sont exercés, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le capital-actions. Lorsque ces options et ces bons de souscription s'éteignent ou expirent, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le surplus d'apport. Le produit auquel donne lieu l'exercice de ces options et bons de souscription est porté au crédit du capital-actions.

Conformément aux modalités de la convention d'achat de Clearnet, entrée en vigueur le 18 janvier 2001, TELUS Corporation a échangé les bons de souscription détenus par les détenteurs des anciens bons de souscription de Clearnet. Chaque bon de souscription donnait droit à son détenteur d'acheter une action sans droit de vote au prix de 10,00 \$ US l'action jusqu'au 15 septembre 2005.

d) Régime incitatif à base d'actions

La société a lancé le régime afin d'augmenter les ventes de divers produits et services en offrant une rémunération supplémentaire basée sur le rendement sous forme d'actions sans droit de vote. Au cours du premier semestre de 2005, les modalités du régime ont été modifiées afin que les actions sans droit de vote ne soient plus émises comme de nouvelles actions et, par conséquent, au 30 septembre 2005, les actions sans droit de vote ne sont plus comptabilisées dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

e) Surplus d'apport

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du surplus d'apport de la société pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 :

Périodes terminées le 30 septembre 2005 (en millions)	Trimestre	Période de neuf mois
Solde au début	144,7 \$	149,0 \$
Charge relative aux options sur actions constatée au cours de la période (note 8a)	4,1	10,4
Charge relative aux options sur actions reclassée dans le compte de capital des actions sans droit de vote lors de l'exercice des options sur actions	(2,0)	(13,8)
Option de conversion des débetures convertibles échues non exercée	1,2	1,2
Solde à la fin	146,8 \$	146,8 \$

f) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les administrateurs, les dirigeants et d'autres employés reçoivent des options leur permettant d'acheter des actions ordinaires ou des

options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur marchande des actions au moment de l'attribution. Les options attribuées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas 10 ans à compter du moment de l'attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société pour la période terminée le 30 septembre.

Périodes terminées le 30 septembre 2005	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours au début	16 180 545	27,62 \$	21 914 760	26,07 \$
Attribuées	21 370	42,70	1 181 685	35,73
Exercées	(1 807 248)	29,26	(7 833 276)	24,69
Éteintes	(60 176)	25,12	(787 823)	26,37
Expirées et annulées	–	–	(140 855)	41,63
En cours à la fin	14 334 491	27,44 \$	14 334 491	27,44 \$

Au 30 septembre 2005, 1,9 million d'actions ordinaires et 22,6 millions d'actions sans droit de vote étaient réservées aux fins d'émission dans le cadre des régimes d'options sur actions.

g) Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités

La société a acheté pour annulation des actions ordinaires et des actions sans droit de vote en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités qui s'étend sur une période de douze mois prenant fin le 19 décembre 2005, jusqu'à concurrence de 14,0 millions d'actions ordinaires et de 11,5 millions d'actions sans droit de vote. L'excédent du prix d'achat sur la valeur déclarée moyenne des actions achetées pour annulation a été imputé aux bénéfices non répartis. La société cesse de considérer des actions comme en circulation à la date où elle achète ses actions, bien que l'annulation effective des actions par l'agent des transferts et par l'agent chargé de la tenue des registres soit effectuée dans un délai relativement bref par la suite. Au 30 septembre 2005, 255 000 actions ordinaires et 253 000 actions sans droit de vote achetées n'avaient pas encore été annulées.

Période terminée le 30 septembre 2005
(en millions de dollars)

	Nombre d'actions	Trimestre		
		Prix d'achat		Imputé aux bénéfices non répartis
		Payé	Imputé au capital-actions	
Actions ordinaires achetées pour annulation				
Avant le début de la période	5 825 311	235,8 \$	72,8 \$	163,0 \$
Durant la période	2 535 100	117,9	31,8	86,1
Total cumulatif	8 360 411	353,7 \$	104,6 \$	249,1 \$
Actions sans droit de vote achetées pour annulation				
Avant le début de la période	7 027 700	272,6 \$	145,7 \$	126,9 \$
Durant la période	2 549 500	115,2	54,2	61,0
Total cumulatif	9 577 200	387,8 \$	199,9 \$	187,9 \$
Actions ordinaires et sans droit de vote achetées pour annulation				
Avant le début de la période	12 853 011	508,4 \$	218,5 \$	289,9 \$
Durant la période	5 084 600	233,1	86,0	147,1
Total cumulatif	17 937 611	741,5 \$	304,5 \$	437,0 \$

Période terminée le 30 septembre 2005
(en millions de dollars)

	Nombre d'actions	Période de neuf mois		
		Payé	Prix d'achat	
			Imputé au capital-actions	Imputé aux bénéfices non répartis
Actions ordinaires achetées pour annulation				
Avant le début de la période	755 711	27,3 \$	9,4 \$	17,9 \$
Durant la période	7 604 700	326,4	95,2	231,2
Total cumulatif	8 360 411	353,7 \$	104,6 \$	249,1 \$
Actions sans droit de vote achetées pour annulation				
Avant le début de la période	1 451 400	50,7 \$	30,0 \$	20,7 \$
Durant la période	8 125 800	337,1	169,9	167,2
Total cumulatif	9 577 200	387,8 \$	199,9 \$	187,9 \$
Actions ordinaires et sans droit de vote achetées pour annulation				
Avant le début de la période	2 207 111	78,0 \$	39,4 \$	38,6 \$
Durant la période	15 730 500	663,5	265,1	398,4
Total cumulatif	17 937 611	741,5 \$	304,5 \$	437,0 \$

h) Expiration du privilège d'échange des actions d'une société remplacée

Comme il est indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction conjointe datée du 8 décembre 1998, les détenteurs d'actions ordinaires de BC TELECOM Inc. et les détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation en Alberta avaient six ans pour échanger leurs actions contre des actions qui sont maintenant les actions ordinaires et les actions sans droit de vote de la société. Ladite période a pris fin le 31 janvier 2005. Les montants correspondants aux actions non échangées ont été retirés des comptes de capital.

i) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire. La société verse 45 % pour l'effectif jusqu'à une certaine catégorie d'emploi de chaque dollar versé par l'employé jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie d'un employé et verse 40 % pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée. Du 25 juillet 2005 au 19 novembre 2005, la société a augmenté sa cotisation à 100 % pour tous les participants au régime, à l'exception de l'équipe de direction, jusqu'à concurrence de 6 % de la paie des participants admissibles. La société comptabilise ses cotisations à titre de charge d'exploitation.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Cotisations salariales	16,0 \$	15,4 \$	48,7 \$	44,8 \$
Cotisations patronales	12,0	6,1	26,0	17,9
	28,0 \$	21,5 \$	74,7 \$	62,7 \$
Source des actions ordinaires acquises				
Sur le marché	28,0 \$	2,4 \$	74,7 \$	11,5 \$
Émission de nouvelles actions	–	19,1	–	51,2
	28,0 \$	21,5 \$	74,7 \$	62,7 \$

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant février 2001 et après le 1^{er} novembre 2004, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; entre-temps, la société a également émis de nouvelles actions.

j) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et de paiements additionnels facultatifs en espèces. À l'exception des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements facultatifs en espèces, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit

de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Durant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005, la société n'a offert aucune action sans droit de vote à un escompte. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1^{er} juillet 2001, moment où l'acquisition des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; l'acquisition sur le marché aux cours de négociation habituels a repris le 1^{er} janvier 2005.

La nouvelle réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, qui est entrée en vigueur le 14 septembre 2005, a eu une incidence sur les régimes de réinvestissement des dividendes de toutes les sociétés au Canada. La société a demandé des précisions sur la réglementation et évalue actuellement la nécessité de modifier son régime pour tenir compte des modifications exigées par la nouvelle réglementation. À titre de mesure provisoire et en attente des précisions demandées sur la réglementation ou d'une dispense, la société a modifié le régime en cessant temporairement l'application des volets qui sont interdits en vertu de la nouvelle réglementation, y compris le réinvestissement des dividendes sur actions ordinaires dans le but d'acheter des actions sans droit de vote.

En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sans droit de vote durant le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, des montants de 0,8 million de dollars (13,6 millions de dollars en 2004) et de 4,8 millions de dollars (26,9 millions de dollars en 2004), respectivement, ont été réinvestis, dans des actions sans droit de vote.

14. Engagements et passifs éventuels

a) Décisions du CRTC 2002-34 et 2002-43 – Comptes de report

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a émis la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif de 148,0 millions de dollars au 30 septembre 2005 (128,7 millions de dollars au 31 décembre 2004) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et des hypothèses en regard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le CRTC, à sa revue annuelle du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel le Conseil amorce une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires au cours des deux premières années de la deuxième période de plafonnement des prix. La société ne peut déterminer quand le CRTC prendra une décision relativement à cette instance.

Comme la société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du CRTC, relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits de la société. Dans la mesure où la Décision 2005-6 du CRTC exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents pour la période courante et les périodes antérieures, la société a prélevé un montant compensatoire sur le compte de report. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, la société a prélevé un montant de 11,1 millions de dollars et de 40,9 millions de dollars, respectivement, sur le compte de report à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents.

b) Négociations collectives

En 2000, TELUS a entrepris des négociations collectives avec le Telecommunications Workers Union (« TWU ») en vue d'une nouvelle convention collective devant remplacer les multiples anciennes conventions conclues avec BC TELECOM et TELUS en Alberta. Il s'agit de la première ronde de négociations collectives depuis la fusion de BC TELECOM et de TELUS Alberta, et la société vise à remplacer les diverses conventions collectives précédentes par une seule convention collective pour la nouvelle unité de négociation.

Les éléments suivants constituent une chronologie des principaux événements survenus au cours du processus actuel des négociations collectives :

- Au quatrième trimestre de 2002, la demande de la société visant la nomination d'un conciliateur fédéral a été acceptée. Au premier trimestre de 2004, le processus de conciliation étendu, qui comprenait un examen général de tous les points en suspens, a pris fin et les points en suspens n'étaient pas réglés.
- Le 15 janvier 2004, le ministre fédéral du Travail a nommé deux conciliateurs à titre de médiateurs pour poursuivre la démarche avec la société et le TWU afin d'arriver si possible à une résolution.
- Le 28 janvier 2004, le Conseil canadien des relations industrielles (« CCRI ») a statué que la société devait faire une offre d'arbitrage exécutoire au TWU pour régler la convention collective entre les deux parties.
- Le 21 mai 2004, le CCRI a déclaré que SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE et TELUS Communications Inc. étaient un employeur unique aux fins des relations de travail. Il a été de plus établi que les membres du personnel non syndiqués du secteur Mobilité, principalement en Ontario et au Québec, qui effectuent des tâches semblables à celles de leurs homologues syndiqués du secteur Mobilité en Colombie-Britannique et en Alberta, devraient faire partie de l'unité de négociation du TWU sans avoir la possibilité d'exprimer leur souhait dans le cadre d'un scrutin de représentation.
- Le 16 décembre 2004, la demande d'examen judiciaire déposée par SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE et TELUS Communications Inc. portant sur la décision déclarant que SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE et TELUS Communications Inc. sont un employeur unique aux fins des relations de travail a été rejetée par la Cour d'appel fédérale.
- Le 2 février 2005, le CCRI a renversé la décision de renvoi des parties en arbitrage exécutoire.
- Le 13 avril 2005, la société a déposé une offre complète auprès du TWU afin de régler la convention collective.
- Le 18 avril 2005, la société a transmis un premier avis de lock-out au TWU. Cet avis, qui a pris effet le 25 avril 2005 prévoit les mesures suivantes : la suspension de toutes les activités relatives aux griefs et à l'arbitrage, la suspension des activités des comités mixtes syndicat/direction, la suspension de la prise des congés de temps accumulé, la suspension du paiement du premier jour de maladie, et le report des augmentations relatives à la progression des salaires ainsi que du droit à congé annuel.
- Le 14 juin 2005, la société a mis à jour, au moyen d'un addenda, son offre complète auprès du TWU en vue d'en arriver au règlement de la convention collective.
- Le 24 juin 2005, la société a rejeté la contre-proposition présentée par le TWU en réponse à l'offre complète déposée par la société le 13 avril 2005.
- Le 30 juin 2005, une nouvelle demande déposée auprès de la Cour suprême du Canada, demandant l'autorisation d'appeler de la déclaration voulant que SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE et TELUS Communications Inc. soient un employeur unique aux fins des relations de travail, a été rejetée.
- Le 12 juillet 2005, la société a annoncé une stratégie de mise en œuvre de l'offre de règlement complète dont certaines modalités sont entrées en vigueur le 22 juillet 2005.
- Le 21 juillet 2005, le TWU a alors déclenché une grève à grande échelle dans l'ensemble de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.
- Le 22 juillet 2005, la société a commencé à mettre en œuvre l'offre de règlement complète.
- Le 25 juillet 2005, la Cour fédérale d'appel a rejeté l'appel du TWU visant le rétablissement de l'arbitrage exécutoire et, par le fait même, a confirmé la décision du CCRI du 2 février 2005 affirmant que la négociation collective était la meilleure méthode de règlement.
- Le 27 septembre 2005, les négociations entre le Telecommunications Workers Union et la société ont repris.
- Le 10 octobre 2005, le TWU et la société ont annoncé qu'ils avaient conclu un accord de principe comprenant les modalités d'une convention collective de cinq ans devant être soumis aux membres du TWU aux fins de ratification. Le conseil exécutif et le comité de négociation du TWU ont recommandé d'accepter l'accord de principe.
- Le 30 octobre 2005, le Telecommunications Workers Union a annoncé que 50,3 % de ses membres, ce qui représente une différence de 53 votes, avaient rejeté l'accord de principe; par conséquent, l'interruption du travail s'est poursuivie.
- Le 6 novembre 2005, le Telecommunications Workers Union et la société ont annoncé qu'ils avaient conclu un second accord de principe, comprenant les modalités d'une convention collective de cinq ans, qui serait soumis à la ratification des membres du Telecommunications Workers Union. Le conseil exécutif et le comité de négociation du TWU avaient recommandé aux membres du TWU d'accepter l'accord de principe. Le vote de

ratification doit se faire par la poste; le comptage des votes et l'annonce du résultat devraient se faire le 16 novembre 2005.

- Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2005, les charges supplémentaires découlant des procédures relatives aux mesures d'urgence comprenaient les coûts de réaffectation des membres de la direction, la rémunération des heures supplémentaires, les frais liés à la sécurité assurée par des tiers et aux entrepreneurs indépendants ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement. Ces charges supplémentaires étaient supérieures aux économies de coûts comme celles découlant des charges salariales moins élevées pour les employés qui ne se présentaient pas au travail et des ajustements apportés aux charges salariales et sociales à payer, d'environ 65 millions de dollars.

c) Garanties

Les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société.

Garanties de bonne exécution : Les garanties de bonne exécution peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers. TELUS fournit des garanties à l'égard du prix de vente des résidences principales de ses employés dans le cadre de ses politiques de réinstallation des employés. Dans l'éventualité où la société serait tenue de faire des paiements en vertu de ces garanties, elle devrait acheter la propriété de l'employé (aux fins de revente immédiate).

La société a garanti les obligations financières de tiers dans le cadre d'une entente visant les droits de dénomination d'une installation. Dans l'ensemble, les garanties viennent à échéance jusqu'au 31 août 2008, selon une formule dégressive, et elles prévoient des recours limités.

Au 30 septembre 2005, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait aux garanties de bonne exécution susmentionnées.

Garanties financières : Conjointement à son retrait, en 2001, des activités liées à la location de matériel, la société a fourni une garantie à un tiers à l'égard de certains baux précis associés à des actifs de télécommunication et à des véhicules. Dans l'éventualité où le locataire serait en situation de défaut, la société serait tenue de faire un paiement dans la mesure où la valeur réalisée de l'actif sous-jacent serait insuffisante pour rembourser le bail; dans certains cas, la société pourrait être obligée de rembourser la valeur brute du bail et de réaliser la valeur sous-jacente de l'actif loué. Au 30 septembre 2005, la société avait constaté un passif de 1,0 million de dollars (1,0 million de dollars au 31 décembre 2004) en ce qui a trait aux garanties liées à ces baux.

Le tableau suivant présente les montants maximaux non actualisés des garanties au 30 septembre 2005, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements.

(en millions)	Garanties de bonne exécution ¹⁾	Garanties financières ¹⁾	Total
2005 (reste de l'année)	3,6 \$	1,7 \$	5,3 \$
2006	1,5	1,5	3,0
2007	1,0	0,8	1,8
2008	0,5	0,3	0,8
2009	—	—	—

1) Les montants sur une base annuelle des garanties de bonne exécution et des garanties financières comprennent les montants maximaux des garanties au cours de n'importe quelle année de la durée de la garantie.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations

enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société serait de 80 % jusqu'en mai 2006, passerait à 40 % pour les cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 30 septembre 2005, la société n'avait constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

d) Réclamations et poursuites

Généralités : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société.

Parité salariale : Le 16 décembre 1994, le TWU a déposé une plainte contre BC TEL, une société remplacée de TELUS Communications Inc., auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant que les disparités salariales entre les employés et les employées syndiqués de la Colombie-Britannique allaient à l'encontre des dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* prescrivant un salaire égal pour un travail égal. En décembre 1998, la Commission canadienne des droits de la personne a indiqué qu'elle commencerait une enquête sur la plainte du TWU. En février 2003, la Commission canadienne des droits de la personne a fait une offre de médiation pour le règlement de cette plainte, mais la société l'a refusée. La Commission canadienne des droits de la personne a renvoyé la plainte en arbitrage en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et nommé un conciliateur afin de tenter de régler la plainte. La plainte n'a pas été réglée par le biais de la conciliation et elle a été renvoyée devant la Commission canadienne des droits de la personne en décembre 2004. La Commission canadienne des droits de la personne a depuis décidé de reprendre l'enquête concernant la plainte. La société estime qu'elle a de bons moyens de se défendre contre la plainte du TWU et soutient que la plainte doit être rejetée. En vertu des modalités de l'accord de principe conclu le 6 novembre 2005 entre le TWU et la société, et sous réserve de la ratification de cet accord ainsi que de l'acceptation du règlement par la Commission canadienne des droits de la personne et de la clôture du dossier relatif à la plainte en question, les parties ont accepté de régler la plainte sans avoir de responsabilité, à la condition que la société établisse un fonds de parité salariale de 10 millions de dollars, montant qui sera versé pendant la durée de la nouvelle convention collective, et que le TWU retire et abandonne la plainte en question. Si l'accord de principe n'est pas ratifié, si la Commission canadienne des droits de la personne refuse le règlement ou si la plainte est maintenue pour toute autre raison et que son règlement ultime diffère de l'évaluation et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les trois demandeurs de l'une des actions allèguent qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les deux demandeurs de l'autre action allèguent qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de

TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. En vertu des modalités de l'accord de principe conclu le 6 novembre 2005 entre le TWU et la société, et sous réserve de la ratification de cet accord, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni toute autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. Si l'accord de principe n'est pas ratifié ou si les actions se poursuivent en raison des actes des tribunaux ou des plaignants, ou pour toute autre raison, et que leur règlement ultime diffère des évaluations et hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectif non autorisé : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la Class Actions Act (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La poursuite n'a pas été autorisée et la société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ce recours.

Des recours similaires ont été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces mais ne se poursuivront pas tant qu'aucune décision n'aura été rendue pour le recours présenté en Saskatchewan.

Si le dénouement final de cette poursuite diffèrait des évaluations et des hypothèses de la direction, la société pourrait devoir apporter un ajustement important à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

15. Renseignements financiers supplémentaires

a) État des résultats

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Frais de publicité	44,5 \$	35,7 \$	124,8 \$	103,0 \$

b) Bilan

(en millions)	Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
Débiteurs		
Comptes clients	734,4 \$	727,0 \$
Produits à recevoir – clients	103,0	114,1
Provision pour créances douteuses	(64,5)	(69,3)
	772,9	771,8
Produits à recevoir – autres	112,9	81,7
Autres	7,7	10,0
	893,5 \$	863,5 \$
Frais payés d'avance et autres		
Frais payés d'avance	133,1 \$	101,4 \$
Frais reportés afférents à l'installation et à l'activation de comptes clients	62,3	76,2
Autres	16,4	5,8
	211,8 \$	183,4 \$
Frais reportés		
Actif de retraite transitoire constaté et excédent des cotisations aux régimes de retraite sur la charge portée aux résultats	655,7 \$	556,7 \$
Coûts reportés afférents à l'installation et à l'installation de comptes clients	100,9	94,4
Frais d'émission de titres de créance, déduction faite de l'amortissement	26,4	32,1
Autres	32,0	21,2
	815,0 \$	704,4 \$
Créditeurs et charges à payer		
Charges à payer	455,4 \$	409,1 \$
Paie et autres charges salariales connexes	491,5	535,4
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3,1	3,1
	950,0	947,6
Comptes fournisseurs à payer	273,0	313,0
Intérêts à payer	202,2	65,0
Autres	46,1	37,0
	1 471,3 \$	1 362,6 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients		
Facturation par anticipation	307,2 \$	294,4 \$
Comptes de report – Décisions 2002-34 et 2002-43 du CRTC (note 14a)	148,0	128,7
Frais reportés afférents à l'installation et à l'activation de comptes clients	66,8	79,6
Dépôts des clients	23,1	28,8
	545,1 \$	531,5 \$
Autres passifs à long terme		
Passif de couverture reporté	1 154,9 \$	1 032,6 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	182,8	172,8
Gain reporté sur les opérations de cession-bail d'immeubles	83,5	98,7
Frais reportés afférents à l'installation et à l'activation de comptes clients	100,9	94,4
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	19,2	19,2
Autres	101,4	88,4
	1 642,7 \$	1 506,1 \$

c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Débiteurs	(47,2) \$	(14,9) \$	(20,5) \$	(91,3) \$
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	(4,3)	17,1	(17,8)	109,6
Stocks	26,9	12,0	31,2	38,8
Frais payés d'avance et autres	47,6	39,5	(28,4)	(50,1)
Créditeurs et charges à payer	12,7	131,3	105,7	60,2
Facturation par anticipation et dépôts de clients	(1,3)	17,7	13,6	40,5
	34,4 \$	202,7 \$	83,8 \$	107,7 \$

16. Avantages sociaux futurs

a) Régimes à prestations déterminées

Les coûts nets des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	2005			2004		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de la période	17,0 \$	– \$	17,0 \$	17,6 \$	– \$	17,6 \$
Intérêts débiteurs	79,9	–	79,9	78,1	–	78,1
Rendement de l'actif des régimes	(300,0)	201,9	(98,1)	(13,4)	(79,9)	(93,3)
Coûts des services passés	–	0,2	0,2	–	0,1	0,1
Perte actuarielle (gain actuariel)	5,1	–	5,1	6,2	–	6,2
Provision pour moins-value constituée sur l'actif au titre des prestations constituées	–	6,4	6,4	–	6,4	6,4
Amortissement de l'actif transitoire	–	(11,2)	(11,2)	–	(11,2)	(11,2)
	(198,0) \$	197,3 \$	(0,7) \$	88,5 \$	(84,6) \$	3,9 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	2005			2004		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de la période	51,2 \$	– \$	51,2 \$	52,8 \$	– \$	52,8 \$
Intérêts débiteurs	239,6	–	239,6	234,3	–	234,3
Rendement de l'actif des régimes	(608,1)	313,9	(294,2)	(221,1)	(58,7)	(279,8)
Coûts des services passés	–	0,5	0,5	–	0,5	0,5
Perte actuarielle (gain actuariel)	15,2	–	15,2	18,5	–	18,5
Provision pour moins-value constituée sur l'actif au titre des prestations constituées	–	19,1	19,1	–	19,1	19,1
Amortissement de l'actif transitoire	–	(33,6)	(33,6)	–	(33,6)	(33,6)
	(302,1) \$	299,9 \$	(2,2) \$	84,5 \$	(72,7) \$	11,8 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Trimestres terminés les 30 septembre
(en millions)

	2005			2004		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Autres régimes						
Coût des services rendus au cours de la période	0,8 \$	– \$	0,8 \$	1,2 \$	– \$	1,2 \$
Intérêts débiteurs	0,5	–	0,5	0,8	–	0,8
Rendement de l'actif des régimes	(0,6)	–	(0,6)	(0,7)	–	(0,7)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(0,6)	–	(0,6)	(0,3)	–	(0,3)
Amortissement de l'actif transitoire	–	0,2	0,2	–	0,2	0,2
	0,1 \$	0,2 \$	0,3 \$	1,0 \$	0,2 \$	1,2 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Périodes de neuf mois terminés les
30 septembre
(en millions)

	2005			2004		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Autres régimes						
Coût des services rendus au cours de la période	4,5 \$	– \$	4,5 \$	3,6 \$	– \$	3,6 \$
Intérêts débiteurs	1,4	–	1,4	2,5	–	2,5
Rendement de l'actif des régimes	(1,8)	(0,1)	(1,9)	(2,0)	–	(2,0)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(1,7)	–	(1,7)	(1,1)	–	(1,1)
Amortissement de l'actif transitoire	–	0,6	0,6	–	0,6	0,6
	2,4 \$	0,5 \$	2,9 \$	3,0 \$	0,6 \$	3,6 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

b) Cotisations patronales

Les meilleures estimations concernant les cotisations patronales de l'exercice 2005 au régime à prestations déterminées de la société ont été révisées et elles s'établissent à environ 115 millions de dollars (les meilleures estimations au 31 décembre 2004 s'élevaient à 105,9 millions de dollars).

c) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de pension de retraite de la fonction publique	4,1 \$	10,2 \$	23,8 \$	29,5 \$
Autres régimes à cotisations déterminées	4,1	2,6	11,2	10,7
	8,2 \$	12,8 \$	35,0 \$	40,2 \$

17. Information sectorielle

Les secteurs isolables de la société, utilisés pour les besoins de la gestion de l'entreprise, sont Communications et Mobilité. Le secteur Communications comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données et les autres services de télécommunications, sauf les services sans fil. Le secteur Mobilité comprend les services de communications personnelles numériques et les services Internet sans fil. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, ainsi que des canaux de distribution employés. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société.

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	Communications		Mobilité		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Produits externes	1 198,6 \$	1 199,9 \$	864,2 \$	747,0 \$	– \$	– \$	2 062,8 \$	1 946,9 \$
Produits intersectoriels	23,6	24,9	5,7	5,0	(29,3)	(29,9)	–	–
Total des produits d'exploitation	1 222,2	1 224,8	869,9	752,0	(29,3)	(29,9)	2 062,8	1 946,9
Charges d'exploitation	794,5	714,2	456,3	428,5	(29,3)	(29,9)	1 221,5	1 112,8
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	1,6	16,2	–	–	–	–	1,6	16,2
BAIIA ¹⁾	426,1 \$	494,4 \$	413,6 \$	323,5 \$	– \$	– \$	839,7 \$	817,9 \$
Total des dépenses en immobilisations	176,5 \$	216,4 \$	86,5 \$	103,4 \$	– \$	– \$	263,0 \$	319,8 \$
BAIIA, moins le total des dépenses en immobilisations	249,6 \$	278,0 \$	327,1 \$	220,1 \$	– \$	– \$	576,7 \$	498,1 \$

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	Communications		Mobilité		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Produits externes	3 637,3 \$	3 560,0 \$	2 418,7 \$	2 056,3 \$	– \$	– \$	6 056,0 \$	5 616,3 \$
Produits intersectoriels	67,4	72,0	17,2	15,2	(84,6)	(87,2)	–	–
Total des produits d'exploitation	3 704,7	3 632,0	2 435,9	2 071,5	(84,6)	(87,2)	6 056,0	5 616,3
Charges d'exploitation	2 242,9	2 132,7	1 318,4	1 214,0	(84,6)	(87,2)	3 476,7	3 259,5
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	18,4	32,8	–	–	–	–	18,4	32,8
BAIIA ¹⁾	1 443,4 \$	1 466,5 \$	1 117,5 \$	857,5 \$	– \$	– \$	2 560,9 \$	2 324,0 \$
Total des dépenses en immobilisations	684,0 \$	743,5 \$	260,9 \$	232,1 \$	– \$	– \$	944,9 \$	975,6 \$
BAIIA, moins le total des dépenses en immobilisations	759,4 \$	723,0 \$	856,6 \$	625,4 \$	– \$	– \$	1 616,0 \$	1 348,4 \$

- 1) Selon la définition de la société, le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif. La société a publié de l'information au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.

18. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Les principes adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	190,1 \$	156,6 \$	621,8 \$	430,2 \$
Ajustements :				
Charges d'exploitation				
Exploitation b)	(0,1)	0,5	(2,3)	1,8
Amortissement des immobilisations corporelles c)	—	—	—	6,5
Amortissement des actifs incorporels d)	(20,5)	(20,5)	(61,4)	(61,4)
Coûts de financement f)	0,6	2,1	5,1	6,2
Comptabilisation des instruments dérivés g)	(3,3)	(4,5)	1,4	(4,3)
Impôts sur les ajustements ci-dessus h)	9,8	9,3	24,8	22,6
Modification des taux d'imposition prévus par la loi pratiquement en vigueur, mais non en vigueur h)	(15,1)	—	(15,1)	—
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	161,5	143,5	574,3	401,6
Autres éléments du résultat étendu i)				
Écart de conversion	(2,2)	(1,9)	(4,1)	(0,3)
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	(23,8)	(14,7)	(135,0)	(29,8)
Variation du passif minimal au titre des prestations de retraite	(0,7)	(0,6)	(2,0)	(1,7)
	(26,7)	(17,2)	(141,1)	(31,8)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	134,8 \$	126,3 \$	433,2 \$	369,8 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis				
- De base	0,45 \$	0,40 \$	1,60 \$	1,12 \$
- Dilué	0,45 \$	0,40 \$	1,59 \$	1,12 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des bénéfices non répartis (déficit) effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Période de neuf mois	
	2005	2004
Bénéfices non répartis selon les PCGR du Canada	1 013,9 \$	983,0 \$
Ajustements :		
Méthode de l'acquisition versus méthode de la fusion d'intérêts communs	(1 690,4)	(1 618,7)
Amortissement de l'écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet	(7,9)	(7,9)
Rémunération à base d'actions	54,6	39,6
Comptabilisation des instruments dérivés	(2,1)	(2,9)
	(1 645,8)	(1 589,9)
Bénéfices non répartis selon les PCGR des États-Unis	(631,9) \$	(606,9) \$
Tableau des bénéfices non répartis selon les PCGR des États-Unis		
Solde au début	(590,2) \$	(844,7) \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	574,3	401,6
	(15,9)	(443,1)
Moins :		
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	215,6	132,8
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote réinvestis ou à réinvestir en actions nouvellement émises	—	26,9
Coût d'achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en sus du capital-actions déclaré (note 13g)	398,4	—
Excédent du produit des bons de souscription utilisé pour déterminer la valeur intrinsèque des bons de souscription sur les montants finalement reçus (note 13c)	2,0	—
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	—	1,8
Excédent de la prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées sur le montant imputable au surplus d'apport	—	2,3
Solde à la fin	(631,9) \$	(606,9) \$

Le tableau qui suit présente une analyse des postes les plus importants du bilan effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

(en millions)	Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
Actif à court terme	3 076,0 \$	2 647,6 \$
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	7 377,6	7 528,2
Actifs incorporels amortissables	2 307,2	2 476,5
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 964,6	2 955,8
Écart d'acquisition	3 575,6	3 545,4
Impôts reportés	31,5	218,8
Autres actifs	708,9	658,5
	20 041,4 \$	20 030,8 \$
Passif à court terme	3 649,7 \$	1 969,1 \$
Dette à long terme	4 496,3	6 341,1
Autres passifs à long terme	2 068,0	1 763,8
Impôts reportés	1 571,8	1 593,7
Part des actionnaires sans contrôle	23,2	13,1
Capitaux propres	8 232,4	8 350,0
	20 041,4 \$	20 030,8 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres tenant compte des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

(en millions)	Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	7 098,2 \$	7 025,6 \$
Ajustements :		
Méthode de l'acquisition versus méthode de la fusion d'intérêts communs a), c) à f)	1 396,8	1 458,9
Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet e)	123,5	123,5
Débentures convertibles (y compris l'option de conversion) f)	—	(8,0)
Comptabilisation des instruments dérivés g)	(2,1)	(3,0)
Cumul des autres éléments du résultat étendu i), excluant l'écart de conversion cumulatif	(384,0)	(247,0)
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	8 232,4 \$	8 350,0 \$
Composition des capitaux propres selon les PCGR des États-Unis		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		
Actions ordinaires	4 274,6 \$	4 341,0 \$
Actions sans droit de vote	4 853,2	4 700,8
Options et bons de souscription (note 13c)	6,9	26,9
Montant constaté au titre des actions pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif à base d'actions	—	0,8
Bénéfices non répartis (déficit)	(631,9)	(590,2)
Cumul des autres éléments du résultat étendu i)	(390,3)	(249,2)
Surplus d'apport	119,9	119,9
	8 232,4 \$	8 350,0 \$

a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a entraîné le retraitement des chiffres des périodes antérieures comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode donne lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662,4 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 51,9 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

b) Charges d'exploitation – Exploitation

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Avantages sociaux futurs	(4,2) \$	(4,2) \$	(12,7) \$	(12,7) \$
Rémunération à base d'actions	4,1	4,7	10,4	14,5
	(0,1) \$	0,5 \$	(2,3) \$	1,8 \$

Avantages sociaux futurs : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

Rémunération à base d'actions : Selon les PCGR du Canada, la société est tenue, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001. Les informations à fournir en vertu des PCGR du Canada pour la rémunération à base d'actions sont présentées à la note 8b). En vertu des PCGR des États-Unis, la société est tenue de présenter l'incidence qu'aurait le recours à la méthode de la comptabilisation à la juste valeur de la rémunération à base d'actions sur le bénéfice net et le bénéfice net par action ordinaire et par action sans droit de vote, pour les attributions faites après 1994; la société continue d'utiliser la méthode de la valeur intrinsèque aux fins des PCGR des États-Unis. La juste valeur des options attribuées par la société en 2004 et en 2003 et les hypothèses moyennes pondérées ayant servi à estimer cette juste valeur sont présentées à la note 8b). Selon les justes valeurs présentées à la note 8b), cette incidence se traduirait approximativement par les montants pro forma que voici.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis				
Présenté	161,5 \$	143,5 \$	574,3 \$	401,6 \$
Déduire : Rémunération à base d'actions découlant des options sur actions calculée selon la méthode de la juste valeur pour toutes les attributions	(4,1)	(5,5)	(10,4)	(16,9)
Pro forma	157,4 \$	138,0 \$	563,9 \$	384,7 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis par action ordinaire et action sans droit de vote				
De base				
Présenté (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	0,45 \$	0,40 \$	1,60 \$	1,12 \$
Pro forma (selon la méthode de la juste valeur)	0,44 \$	0,39 \$	1,57 \$	1,07 \$
Dilué				
Présenté (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	0,45 \$	0,40 \$	1,59 \$	1,12 \$
Pro forma (selon la méthode de la juste valeur)	0,44 \$	0,39 \$	1,56 \$	1,07 \$

c) Charges d'exploitation – Amortissement

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, les immobilisations de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisées à leur juste valeur, plutôt qu'à leur coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, leur amortissement selon les PCGR des États-Unis différera. Au 31 mars 2004, l'amortissement de cet écart était terminé.

d) Charges d'exploitation – Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur (se reporter à la note 18 a), leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
(en millions)				
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services avec fil	1 950,0 \$	286,2 \$	1 663,8 \$	1 692,6 \$
Abonnés – services sans fil	250,0	235,7	14,3	46,9
	2 200,0	521,9	1 678,1	1 739,5
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre ¹⁾	1 833,3	1 833,3	–	–
	4 033,3 \$	2 355,2 \$	1 678,1 \$	1 739,5 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2005, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices:

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)

2005 (reste de l'exercice)	83,9 \$
2006	225,9
2007	135,7
2008	66,5
2009	47,8

e) Écart d'acquisition

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la note 18 a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403,1 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131,4 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

f) Coûts de financement

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, la dette à long terme de TELUS au moment de l'acquisition a été comptabilisée à sa juste valeur, plutôt qu'à son coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, les intérêts débiteurs sur cette dette selon les PCGR des États-Unis différeront.

Débetures convertibles : En vertu des PCGR du Canada, l'option de conversion des débetures convertibles est présentée séparément à titre de composante des capitaux propres. Selon les PCGR des États-Unis, cette option de conversion ne nécessite aucune bifurcation et elle est par conséquent présentée comme un passif, de même que le solde des débetures convertibles. L'accroissement du capital en vertu des PCGR du Canada n'est pas nécessaire en vertu des PCGR des États-Unis, et l'ajustement est inclus dans l'ajustement des intérêts débiteurs lors du rapprochement.

g) Comptabilisation des instruments dérivés

Le 1^{er} janvier 2001, la société a adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, les dispositions du Statement of Financial Accounting Standards No. 133, intitulé *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*. Cette norme exige que tous les instruments dérivés soient comptabilisés comme actif ou passif et évalués à leur juste valeur. Les PCGR du Canada prévoient un traitement différent pour les instruments financiers. Selon les PCGR des États-Unis, les instruments dérivés qui constituent des couvertures de juste valeur, y compris les instruments financiers faisant l'objet de la couverture, sont évalués à la valeur de marché, et les ajustements sont reflétés dans les résultats. Les instruments dérivés qui constituent des couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la valeur de marché, et les ajustements sont reflétés dans le résultat étendu (se reporter à la note 18 i).

h) Impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2005	2004	2005	2004
Impôts exigibles	(2,3) \$	5,8 \$	(21,0) \$	(77,2) \$
Impôts reportés	94,5	82,1	274,5	259,3
	92,2	87,9	253,5	182,1
Crédits d'impôt à l'investissement	–	–	–	(0,5)
	92,2 \$	87,9 \$	253,5 \$	181,6 \$

La charge (l'économie) d'impôts de la société, aux fins des PCGR des États-Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions de dollars)	2005		2004	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	87,7 \$	34,4 %	81,0 \$	34,8 %
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours des exercices antérieurs	(1,5)		–	
Écart de taux d'imposition appliqué au reclassement de questions fiscales de l'exercice précédent et ajustements corrélatifs à ce redressement	(0,7)		(0,3)	
Réévaluation d'actifs et de passifs d'impôts reportés en fonction de variations des taux d'imposition prévus par la loi	(0,2)		0,4	
Autres	2,8		1,3	
	88,1	34,5 %	82,4	35,5 %
Impôt des grandes sociétés	4,1		5,5	
Charge (économie) d'impôts selon les PCGR des États-Unis	92,2 \$	36,1 %	87,9 \$	37,8 %

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	2005		2004	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	287,2 \$	34,5 %	203,5 \$	34,8 %
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles des exercices antérieurs	(37,5)		–	
Écart de taux d'imposition appliqué au reclassement de questions fiscales de l'exercice précédent et ajustements corrélatifs à ce redressement	(12,0)		(36,1)	
Réévaluation d'actifs et de passifs d'impôts reportés en fonction de variations des taux d'imposition prévus par la loi	(1,4)		0,4	
Crédits d'impôt à l'investissement	–		(0,3)	
Autres	4,0		(0,5)	
	240,3	28,9 %	167,0	28,5 %
Impôt des grandes sociétés	13,2		14,6	
Charge (économie) d'impôts selon les PCGR des États-Unis	253,5 \$	30,4 %	181,6 \$	31,0 %

Modification des taux d'imposition prévus par la loi pratiquement en vigueur, mais non en vigueur : Les PCGR du Canada exigent la constatation de l'incidence d'une modification des lois fiscales ou des taux d'imposition lorsque la modification est « pratiquement en vigueur ». Ainsi, la constatation peut précéder l'entrée en vigueur officielle de plusieurs mois. Le Statement of Financial Accounting Standards No. 109, intitulé *Accounting for Income Taxes*, exige la constatation lors de l'entrée en vigueur officielle qui correspond à la date où la loi fiscale est édictée.

i) Informations obligatoires supplémentaires selon les PCGR des États-Unis – Résultat étendu

Le Statement of Financial Accounting Standards No. 130, intitulé *Reporting Comprehensive Income*, exige qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur

sont versées. Les PCGR du Canada n'exigent pas la présentation du résultat étendu pour les exercices débutant à compter du 1^{er} janvier 2007.

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	2005				2004			
	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total
Montant	(2,2) \$	(36,5) \$	(0,9) \$	(39,6) \$	(1,9) \$	(22,6) \$	(0,9) \$	(25,4) \$
Charge (économie) d'impôts	–	(12,7)	(0,2)	(12,9)	–	(7,9)	(0,3)	(8,2)
Montant net	(2,2)	(23,8)	(0,7)	(26,7)	(1,9)	(14,7)	(0,6)	(17,2)
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début	(4,1)	(232,3)	(127,2)	(363,6)	(1,1)	(88,7)	(111,5)	(201,3)
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin	(6,3) \$	(256,1) \$	(127,9) \$	(390,3) \$	(3,0) \$	(103,4) \$	(112,1) \$	(218,5) \$

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	2005				2004			
	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total
Montant	(4,1) \$	(206,0) \$	(2,8) \$	(212,9) \$	(0,3) \$	(45,6) \$	(2,7) \$	(48,6) \$
Charge (économie) d'impôts	–	(71,0)	(0,8)	(71,8)	–	(15,8)	(1,0)	(16,8)
Montant net	(4,1)	(135,0)	(2,0)	(141,1)	(0,3)	(29,8)	(1,7)	(31,8)
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début	(2,2)	(121,1)	(125,9)	(249,2)	(2,7)	(73,6)	(110,4)	(186,7)
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin	(6,3) \$	(256,1) \$	(127,9) \$	(390,3) \$	(3,0) \$	(103,4) \$	(112,1) \$	(218,5) \$

j) Normes comptables publiées récemment mais non encore mises en œuvre

Rémunération à base d'actions. En vertu des PCGR des États-Unis, avec prise d'effet au cours de l'exercice 2006, la société sera tenue d'appliquer la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions octroyées à ses employés, comme le prévoit la norme SFAS 123(R). Comparativement à l'information qui a été antérieurement présentée et qui est présentée à l'heure actuelle aux fins des PCGR des États-Unis, l'adoption de cette norme entraînera un reclassement entre le capital-actions, le surplus d'apport et les bénéfices non répartis. La société prévoit qu'elle utilisera la méthode prospective modifiée comme méthode transitoire. La société procède actuellement à l'estimation de l'incidence sur l'information de rapprochement à fournir aux fins des PCGR des États-Unis, mais n'en a pas encore établi le montant de façon définitive; ce montant pourrait être supérieur à la charge relative aux options sur actions, laquelle est de 176,9 millions de dollars, présentée dans l'information de rapprochement à fournir aux fins des PCGR des États-Unis pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 à 1999, inclusivement, en raison de la date d'entrée en vigueur initiale de la norme SFAS 123.

Autres normes : En ce qui concerne la société, aucune autre norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.